

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

Document à l'intention des parents

À notre école

Toutes manifestations de violence et d'intimidation sont proscrites en tout temps, y compris sur le chemin de l'école et lors du transport scolaire, et ce, quel que soit le moyen utilisé, incluant les médias sociaux.

Si des actes de violence ou d'intimidation mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, nous encourageons les élèves à le déclarer. Ces incidents seront gérés systématiquement et rapidement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

Nos priorités sont de développer les habiletés sociales chez les élèves et d'améliorer leur perception quant à leur sentiment de sécurité à l'école.

Voici un survol de nos résultats en 2025-2026 :

- Hausse continue du sentiment de sécurité des élèves à l'école ;
- Amélioration du climat d'engagement. Les élèves se sentent mieux soutenus et ont davantage le goût d'apprendre ;
- Diminution des agressions physiques et sociales ainsi que des gestes à connotation sexuelle ;
- Légère augmentation des **propos** à connotation sexuelle.
- Hausse du taux de divulgation des agressions, mais celui-ci est jugé insuffisant.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école.

Toutefois, bien que les situations de violence physique aient diminué, la violence verbale demeure présente et tend à être banalisée par les élèves. Le travail amorcé au cours des dernières années en matière d'éducation à la résolution des conflits doit donc se poursuivre.

Priorité(s) :

Nous poursuivons les actions du plan de lutte contre la violence et l'intimidation, dont les ateliers d'habiletés sociales et le renforcement des comportements positifs.

Nous maintiendrons une attention particulière à la violence verbale dans la cour de récréation et au service de garde, en étant notamment vigilants face aux propos à caractère sexuel.

Nous encouragerons également la divulgation des situations d'agression afin d'intervenir de manière appropriée.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Augmentation de la surveillance dans la cour et dans les corridors
- Maintien du comité de l'école positive et bienveillante et du comité de lutte contre la violence et l'intimidation
- Brigade des « grands » de 5^e et 6^e pour accompagner les petits sur la cour
- Enseignements explicites et renforcement des comportements attendus
- Ateliers de prévention de la violence et de résolution de conflits en classe
- Présence des policiers pour des animations de sensibilisation auprès des élèves
- Partenariats avec les organismes communautaires du quartier et offre d'activités parascolaires

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

- Intervention systématique auprès des élèves
- Suivis auprès des titulaires et des parents
- Consignation des interventions
- Démarches de réparation et de résolution de conflits
- Des sanctions peuvent être appliquées selon la situation

Mesures de soutien et d'encadrement :

- Suivis auprès des enfants et des familles par les différents intervenants (professionnels, éducateurs spécialisés, intervenants du service de garde, direction)
- Système de classes d'hébergement temporaires
- Application de sanctions possible
- Accompagnement des élèves pour les démarches de réparations et de résolution de conflits



Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

Dans une perspective éducative, l'intimidateur pourrait être accompagné dans une démarche par un membre du personnel désigné pour l'aider à développer des stratégies telles que : le civisme, la résolution de conflits, les habiletés sociales, la gestion de la colère ou l'empathie.

Un plan d'action ou un plan d'intervention pourrait être mis en place au besoin.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- S'adresser à un adulte de l'école
- S'adresser à son parent qui communique ensuite avec un intervenant de l'école
- Écrire un courriel au titulaire
- Écrire un courriel à la direction

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE**

**DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »**

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Centre
de services scolaire
Marie-Victorin

Québec